

Paris, le mercredi 20 novembre 2024

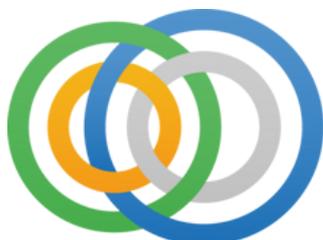
« DÉPLOYER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE » : L'INEC ACCOMPAGNE LES PROFESSIONNELS DANS LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

A l'occasion du salon des maires et des collectivités locales 2024, l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) lance **“Déployer l'économie circulaire”**, série de propositions stratégiques et pratiques destinées à accompagner les acteurs dans la transition d'un système linéaire dans lequel on extrait, produit, consomme et jette, à une économie circulaire. Première thématique abordée : la construction circulaire, vous trouverez le document complet sur ce lien.

En 2022, le BTP représentait 70 % du total des déchets produits en France. C'est également l'un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre avec 23% des émissions du pays. **Le passage à un modèle circulaire qui favorise la réutilisation, le réemploi et le recyclage est donc urgent.**

Si la réglementation se développe en ce sens, notamment avec l'arrivée de la REP bâtiment, les acteurs de la construction doivent également intégrer de nouvelles notions parfois complexes, et modifier leurs pratiques, **ce qui soulève de nombreuses interrogations.**

Pour accompagner les professionnels sur le terrain dans le déploiement de pratiques circulaires, **l'INEC a réuni ses adhérents** (PME, grandes entreprises, collectivités territoriales et éco-organismes) pour recueillir leurs expériences, comprendre les freins qu'ils rencontrent et partager les bonnes pratiques qu'ils expérimentent. Après près d'un an de travail et quinze commissions, ils ont construit ensemble **une feuille de route à vocation stratégique et opérationnelle.**



Paris, le mercredi 20 novembre 2024

« DÉPLOYER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE » : L'INEC ACCOMPAGNE LES PROFESSIONNELS DANS LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce document répond à des questions pratiques que se posent les professionnels, par exemple sur le rôle et le fonctionnement de la REP bâtiment, les obligations légales de diagnostic et de traitement des déchets pour les acteurs privés et publics, les options de valorisation ou encore les labels et chartes à utiliser pour accélérer le déploiement de l'économie circulaire.

“L'économie circulaire, c'est une myriade d'expérimentations réussies qu'il est encore difficile de généraliser pour passer à l'échelle. Le rôle de l'INEC est aussi d'accompagner concrètement les professionnels, en leur donnant les outils pour déployer des pratiques circulaires sur le terrain. C'est l'objectif de « déployer l'économie circulaire », série qui regroupe nos propositions de façon thématisée» déclare Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'INEC.

La publication *“Déployer l'économie circulaire, la construction”* fera l'objet d'une table ronde au SMCL 2024 :

Mercredi 20 novembre

15h45 – 16h15 « Construire circulaire, les clefs pour agir »

 Espace Le Chantier - Pavillon 3

ACCRÉDITATION

Si vous souhaitez échanger avec Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'INEC, dans le cadre du salon, nous vous invitons à vous approcher du contact presse.

Le service presse de l'INEC se tient à la disposition des rédactions pour toute réaction sur le sujet.

